



# Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2026

**Séance du mardi 13 janvier 2026 20:30 à la salle du conseil de la Mairie**

Quorum : 8

**Membres présents :**

Boris DUBUC, Annick GUILLOU, Jacques BACHELET, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER,  
Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Sandrine THOREL, Cindy MORELLEC

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Christine DAMBRY (donne pouvoir à : Sandrine THOREL), Géraldine EUDIER (donne pouvoir à : Boris DUBUC)

**Membres Absents :**

Jean-Luc BERTHELOT, Raymond BONFILS, Philippe DIMARCO, Xavier DUBOURDONNAY

**Président de séance :** Boris DUBUC

**Secrétaire de séance :** Annick GUILLOU

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2025	Boris DUBUC
2	Délibération chèque de remboursement de la SMACL	Boris DUBUC
3	Délibération nouvelle convention urbanisme avec Caux Seine Agglo	Jacques Bachelet
4	Délibération pour application du règlement intérieur - Mairie	Boris DUBUC
5	Délibération pour application du règlement intérieur -Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
6	Délibération relatif au temps de travail (1607 heures) - Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
7	Délibération relative à la mise en place de l'annualisation du temps de travail - Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
8	Délibération relative au temps de travail (1607 heures) - Mairie	Boris DUBUC
9	Délibération relative à la mise en place de l'annualisation du temps de travail - Mairie	Boris DUBUC
10	Délibération résiliation bail commercial Pizza Familia	Annick GUILLOU

11	Délibération résiliation bail commercial M. et Mme DELABARRE	Annick GUILLOU
12	Délibération acquisition d'un véhicule électrique en location avec option d'achat pour le service technique	Boris DUBUC
13	Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 1ère classe - Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
14	Délibération modification du tableau des effectifs - Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
15	Délibération règlement intérieur de la salle des fêtes	Jean-Marie NOEL
16	Délibération nouveaux tarifs locaux commerciaux	Annick Guillon
17	Délibération versement subvention de fonctionnement Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
18	Informations : personnel communal	Boris DUBUC

#### **Détails des projets / délibérations :**

#### **Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

---

#### **Délibération chèque de remboursement de la SMACL**

M. le Maire présente au Conseil un chèque de remboursement d'un montant de 747,79 € de l'assurance SMACL. Ce remboursement correspond à un arrêt maladie d'un agent.  
Le Conseil vote pour à l'unanimité.

#### **Délibération nouvelle convention urbanisme avec Caux Seine Aggro**

M. le Maire donne la parole à M. Bachelet, premier adjoint en charge de l'urbanisme. Ce dernier présente au Conseil la nouvelle convention avec Caux Seine Aggro convenant les actes d'urbanisme (DP - PC - PD -PA - CU -DIA et modifications des actes d'urbanisme) avec une délégation de signature pour les courriers aux administrés et autres documents par arrêté du Maire. La Mairie reste signataire du document final (accord ou refus). Le Conseil vote pour à l'unanimité.

#### **Délibération pour application du règlement intérieur - Mairie**

M. le Maire présente au Conseil le règlement intérieur pour les agents de la Mairie. Ce règlement intérieur a été élaboré et présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion 76 qui a rendu un avis favorable à l'unanimité en date du 24 novembre 2025. Il y est répertorié : L'organisation du travail ; les périodes d'absences de l'agent ; l'utilisation des locaux, véhicules personnels et de service ; La santé et la sécurité ; Le rappel des droits et obligations des agents publics ; la discipline ; la modification et le retrait du règlement intérieur. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

#### **Délibération pour application du règlement intérieur -Caisse des Ecoles**

M. le Maire présente au Conseil le règlement intérieur pour les agents de la Caisse des Ecoles. Il a été réfléchi et élaboré suite à la nouvelle organisation mise en place au 1er septembre 2025.

Ce règlement intérieur a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion 76 qui a rendu un avis favorable à l'unanimité en date du 24 novembre 2025. Il y est répertorié : L'organisation du travail ; les périodes d'absences de l'agent ; l'utilisation des locaux, véhicules personnels et de service ; La santé et la sécurité ; Le rappel des droits et obligations des agents publics ; la discipline ; la modification et le retrait du règlement intérieur. Le Conseil vote pour à l'unanimité

---

### **Délibération relatif au temps de travail (1607 heures) - Caisse des Ecoles**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération concernant le temps de travail annuel (1607 heures) des agents de la Caisse des Ecoles. Ce projet de délibération a été présenté au Comité Social Territorial du CDG76 le 24 novembre 2025 et qui a rendu un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

### **Délibération relative à la mise en place de l'annualisation du temps de travail - Caisse des Ecoles**

M. le Maire donne lecture de la délibération sur la mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les agents de la Caisse des Ecoles. Le projet de cette délibération a été présenté au Comité Social Territorial en date du 24 novembre dernier et a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

### **Délibération relative au temps de travail (1607 heures) - Mairie**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération concernant le temps de travail annuel (1607 heures) des agents de la Mairie. Ce projet de délibération a été présenté au Comité Social Territorial du CDG76 le 24 novembre 2025 et qui a rendu un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

### **Délibération relative à la mise en place de l'annualisation du temps de travail - Mairie**

M. le Maire donne lecture de la délibération sur la mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les agents de la Mairie. Le projet de cette délibération a été présenté au Comité Social Territorial en date du 24 novembre dernier et a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

### **Délibération résiliation bail commercial Pizza Familia**

M. le Maire donne la parole à Mme Annick Guillon adjointe en charge des relations avec les commerçants. Cette dernière rappelle au Conseil Municipal que le bail a pris fin en mai 2024

avec Pizza Familia. Aime Evènements avait repris le bail et ensuite un bail précaire a été fait pour un an. Il faut acter la résiliation du bail commercial. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

## **Délibération résiliation bail commercial M. et Mme DELABARRE**

M. le Maire donne la parole à Mme Annick Guillon adjointe en charge des relations avec les commerçants. Cette dernière rappelle au Conseil Municipal que le bail a pris fin en septembre 2025 avec M. Delabarre. Le délai de résiliation a été réduit. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

## **Délibération acquisition d'un véhicule électrique en location avec option d'achat pour le service technique**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un tableau comparatif concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour la responsable du service technique ou pour un autre agent. Quatre modèles de véhicules sont proposés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition pour un véhicule Dacia Spring : un loyer mensuel de 247,94 €, 60 000 km pour un contrat de location de 48 mois.

---

## **Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 1ère classe - Caisse des Ecoles**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe suite à un avancement de grade pour un agent. M. Bachelet demande si le poste actuel sera fermé. Mr le Maire répond que le poste restera ouvert en cas de besoin pour le remplacement d'un agent. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

## **Délibération modification du tableau des effectifs - Caisse des Ecoles**

M. le Maire rappelle au Conseil que suite à l'ouverture d'un nouveau grade, le tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles doit être modifié pour être à jour. Il donne lecture de la délibération. Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

## **Délibération règlement intérieur de la salle des fêtes**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Marie NOEL, adjoint en charge des animations et des associations. Ce dernier informe le Conseil qu'il s'est rendu à une réunion sur la sécurité et le sujet des locations des salles des fêtes a été abordé. Pendant cette réunion, il a été conseiller aux élus d'insérer dans leur règlement de location de la salle les interdictions de dormir, de fumer de faire du barbecue, d'installer un brazero ou une bouteille de gaz à l'intérieur de la salle. Après en avoir délibéré le Conseil vote pour à l'unanimité d'insérer ces nouveaux éléments dans le règlement de la salle des fêtes.

---

## **Délibération nouveaux tarifs locaux commerciaux**

Mr le Maire donne la parole à Mme Guillon qui rappelle au Conseil l'attache qui a été fait auprès de Caux Seine Développement concernnant la location des locaux commerciaux. A

l'étude des loyers pratiqués par la commune, ils sont trop élevés. Le changement du montant du loyer concerne 3 locaux : Viveco, l'ancien local du tatoueur et l'ancien local de Aime Evènement. Mme Guillon propose de faire une moyenne sachant que le tarif pratiqué est de 15 € le m<sup>2</sup>. M. le Maire informe le Conseil qu'il préfère baisser les loyers et que le paiement soit régulier plutôt que d'avoir des impayés ou des locaux vides. Après en avoir délibéré, le Conseil est d'accord que les loyers sont trop cher et décide donc à l'unanimité d'en revoir le montant :

- Locaux n° 1-2-3 : 800 €
  - Local n° 4 : 350 €
  - local n° 6 : 400 €
- 

## Délibération subvention de fonctionnement Caisse des Ecoles

M. le Maire informe le Conseil qu'il manque de la trésorerie à la Caisse des Ecoles, comme chaque année, afin de pouvoir payer les charges du personnel, les salaires et les factures. Il propose un versement de 40 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil est pour à l'unanimité.

---

## Informations : personnel communal

M. le Maire rappelle au Conseil l'audit des services qui a été fait par le service Conseil en organisation du Centre de Gestion 76. Il rappelle également qu'il est l'autorité territoriale et qu'il est responsable pénalement. Le plan d'actions proposé a été mis en place mais cela est compliqué. L'intervention du CDG 76 a été demandé afin d'aider la Mairie dans cette mise en application. Le DUERP a été rendu et il y a des non-conformités et irrégularités. Il faut donc remettre de la sécurité et de la mise en conformité. Ceci engendre des tensions avec certains membres du personnel.

Fait à Saint-Arnoult,  
Le 23/01/2026 ,

Le Secrétaire de séance,  
Annick GUILLON



Le Maire, Boris DUBUC



